

PéDiBUS

Ville de Gonesse



Allons ensemble
à pied à l'école

Rejoignez-nous !
Inscrivez vos enfants !

Plus écologique

Plus convivial

Plus sportif

Plus pratique

Moins de bouchons

RENSEIGNEMENTS : EDUCATION@MAIRIE-GONESSE.FR

Le pédibus, c'est quoi ?

Le pédibus est un dispositif municipal **encadré, sécurisé et gratuit** permettant de se rendre à l'école **en groupe et à pied**, sans emprunter **les moyens de transport**. Les élèves sont accompagnés par **des agents municipaux** formés, recrutés à cet effet, sur un itinéraire ponctué d'arrêts à des horaires fixes exactement comme une ligne d'autobus.

2

Mise en place à Gonesse

Le pédibus concerne toujours dans une première phase les écoles élémentaires du centre-ville Adrien Théry, Jean Jaurès et Roland Malvitte pour les trajets du matin et de fin de journée.

Cette nouvelle étape s'effectuera toujours en conditions réelles, dans le respect du règlement établi. Pour assurer leur sécurité, les enfants seront vêtus de gilets réfléchissants fournis par la Ville et chaque groupe d'enfants sera encadré par des adultes recrutés à cet effet.

Le trajet maintenu concernera encore le secteur Grands Champs / Croix des Ormes / Raymond Rambert selon le nombre d'inscrits et les ressources possibles. L'itinéraire précis sera communiqué avant la mise en route.

Deux points de départ et un arrêt intermédiaire sont envisagés. Le tout sera identifié et repérable par un affichage.

Pour cette année, la perspective d'un nouveau trajet avec un point de départ Secteur Avenue François Mitterrand est en construction.

Fonctionnement et consignes :

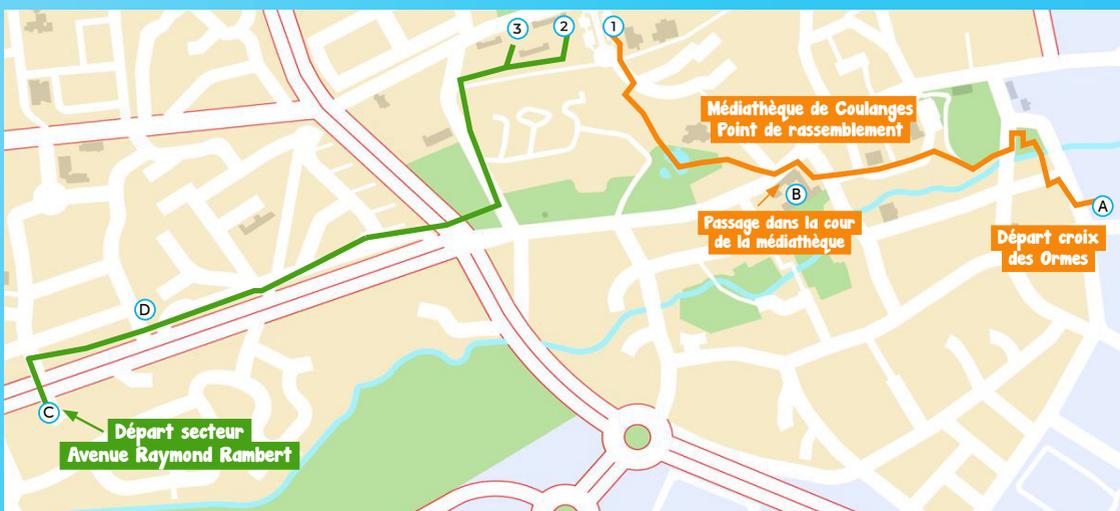
- **Horaires du matin :** rendez-vous à 8h devant le panneau et départ à 8h05
- **Horaires du soir :** départ max 16h40 et arrivée entre 16h45 et 16h55 devant le panneau
- **Gratuit**, le pédibus, est ouvert à tous les enfants du CP au CM2
- **L'inscription et la signature d'une charte** sont obligatoires
- **Les horaires** de passage doivent être respectés
- Les élèves doivent suivre les codes **de bonne conduite**
- Chaque participant doit être couvert par une **assurance « responsabilité civile et accidents »**
- Les enfants sont remis devant le panneau à **une personne autorisée et majeure**
- **Le règlement d'accès aux services périscolaires en vigueur** s'applique à ce dispositif

Secteurs couverts par le Pedibus

CROIX DES ORMES ET VIGNOIS

Projet en construction avec un point de départ :
Secteur Avenue François Mitterrand

*La ville recherche des accompagnateurs
qui seront rémunérés*



 Trajet Croix des Ormes

 Trajet Vignois

① Adrien Théry ② Jean Jaurès ③ Roland Malvitte

Fiche d'inscription

Nom et prénom de l'enfant

Adresse

École

Adrien Théry

Jean Jaurès

Roland Malvitte

Coordonnées des parents

Nom et prénom

Adresse

Tél.

Mail

Nom et prénom

Adresse

Tél.

Mail

L'enfant est-il inscrit

à la cantine ou au centre de loisirs ?

Oui

Non

Personne à contacter en cas d'urgence

Départ depuis arrêt

A

C

B

D

Moment de la journée

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

matin et soir

matin

soir

Ce choix est le même pour tous les jours sélectionnés

Toute inscription est régulière et valable pour l'année scolaire en cours. Les options cochées doivent être respectées sauf maladie ou cas de force majeure. Merci



Inscription à déposer

au Pôle Population Education Solidarité (PPES)

Direction de l'Éducation - 1, avenue Pierre Salvi ou par mail

education@mairie-gonesse.fr Tél. 01 34 45 10 50 ou 01 34 45 10 79

Vous accompagnez votre enfant également à pied et souhaitez intégrer l'équipe d'encadrement, contactez la Direction de l'Éducation.

Signature des parents :